

Bienvenue à ce Webinaire



Vos micros et caméras sont coupés



Merci d'adresser vos questions via la rubrique Questions/Réponses (Q/R) : Un temps de réponse est prévu



Le support ainsi que le replay vous seront envoyés d'ici quelques jours

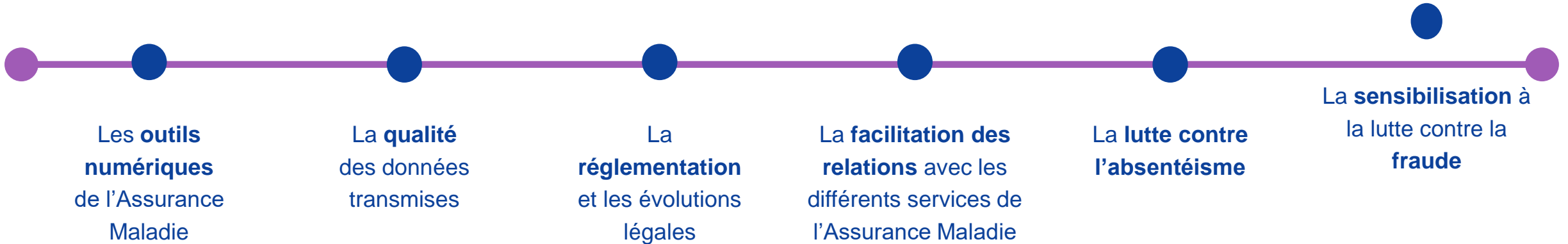
DÉBUT DU WEBINAIRE : 10H

DURÉE DU WEBINAIRE : 60 MINUTES

LES CHARGÉS DE LA RELATION ENTREPRISE - NOTRE RÔLE



Nous vous **accompagnons**, vous **conseillons** et vous **informons** pour sécuriser et fluidifier vos obligations déclaratives avec l'Assurance Maladie sur :



3679 Plateforme dédiée aux employeurs
Demandez un échange avec un CRE,
il vous recontactera sous 48h

Réunion Collective **Visio**
Webinaire
Visite Mail Appel
Téléphonique



Attention ! Le CRE ne gère pas les suivis et réclamations de dossiers IJ



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE SIGNALEMENT DSN ORGANISMES SERVICE PUBLIC

SOMMAIRE

01

C'EST QUOI LE SIGNALEMENT ARRÊT
DE TRAVAIL EN DSN ?

02

POURQUOI ET QUAND UTILISER LE SIGNALEMENT ?

03

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

04

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

05

CALCUL DE L'IJ

06

CONTACTS

QUELQUES DONNÉES NATIONALES POUR L'ANNÉE 2025

Taux d'utilisation du
Signalement DSN

72%

Taux de rejet issu des
signalements DSN

4%

Taux d'utilisation de la saisie
de l'attestation sur **Net-
Entreprises**

28%

Taux de rejet issu
des saisies sur
Net-Entreprises

16%

Dont **32%** de
rejets **AT/MP**

QUELQUES DONNÉES RÉGIONALES POUR L'ANNÉE 2025

LES ENTREPRISES SECTEUR PRIVÉ

DSN

Net E

Taux :

82%

18%

Délai d'envoi
(jours) :

15

27

Taux de rejets :

5%

13%

Les ORGANISMES DE SERVICE PUBLIC

DSN

Net E

38%

62%

17

24

7%

11%

SONDAGE

À ce jour, utilisez-vous le signalement DSN ?

- Oui
- Non

Si la réponse est non, pour quelle(s) raison(s) ?

- Je ne sais pas faire
- Je pense ne pas avoir les 12 mois d'historique en DSN Mensuelle
- Je doute de mon paramétrage sur mon logiciel de paye
- Les signalements DSN que j'ai réalisé sont rejetés par les services IJ
- Mon logiciel n'est pas prêt
- Autres, précisez



SONDAGE

Êtes-vous autonome dans la gestion de la paie ?

- Oui
- Non

Si la réponse est non, quel est votre prestataire?

- Centre de gestion
- Cabinet comptable
- Autre :



01

C'EST QUOI LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN ?

BIEN DIFFÉRENCIER : LA DSN MENSUELLE/ LA DSN ÉVÈNEMENTIELLE

LA DSN MENSUELLE

Elle permet de **simplifier** et **remplacer les déclarations sociales** grâce à une **transmission unique, mensuelle** et **dématérialisée** des données de paie, intégrant la situation de l'agent et les événements du mois ayant un impact sur la paie.

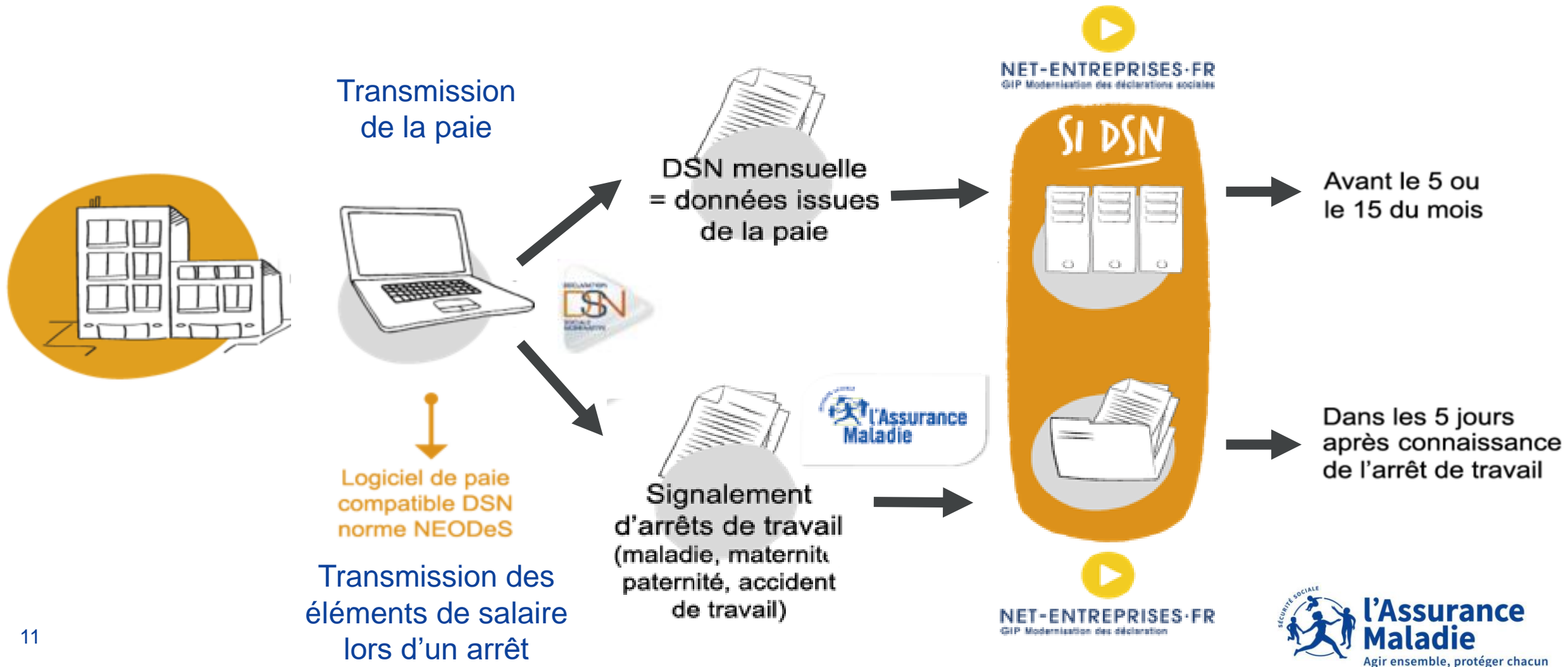


LE SIGNALEMENT DSN

En complément de la DSN mensuelle, les organismes de service public doivent déclarer certains **événements** (arrêt de travail, reprise, fin de contrat) afin de garantir les droits à l'indemnisation des agents.



COMMENT CELA FONCTIONNE?



LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN POUR QUI ?

Le déploiement de la DSN pour la sphère publique a été fixé selon la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un « Etat au Service d'une Société de Confiance » et le décret n°2018-1048 du 28 novembre 2018.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, les **DSN mensuelles** remplacent vos déclarations existantes mensuelles (DUCS, PASRAU ou annuelles (DADSU)).

Le dispositif DSN prévoit également la déclaration de **signalements d'arrêts de travail**

En passant par votre logiciel de paye, le signalement d'arrêt de travail DSN remplace l'attestation de salaire et déclenche le paiement des indemnités journalières en cas d'ouverture de droits.

Le signalement arrêt de travail DSN pour qui ?



Les contractuels de droit privé, et les contractuels de droit public =
Signalement arrêt de travail DSN possible

Les fonctionnaires = Signalement arrêt de travail DSN **impossible**

LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN POUR QUI ?

	Remboursement des soins	Signalement arrêt DSN	IJ maladie/maternité/paternité accueil de l'enfant	Instruction d'un dossier AT/MP	IJ AT/MP
Les agents non titulaire ou contractuels (IRCANTEC)	✓	✓	✓	✓	✓
Les agents titulaires (IRCANTEC) occupant un poste à temps non complet (-28h/semaine fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ou -24h30/semaine pour les fonctionnaires d'état pour être affiliés au régime général)	✓	✗	✓	✓	✓
Les agents titulaires qui cotisent à la CNRACL	✓	✗	✗	✗	✗

02

POURQUOI ET QUAND UTILISER LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL DSN?

LES AVANTAGES



SIMPLE:

- Pas de montant de salaire à compléter !
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!

Le signalement DSN va chercher dans vos DSN mensuelles ces éléments.



FIABLE: moins de risques d'erreurs



RAPIDE: Gain de temps



SÉCURISÉ: Transmission des données dématérialisées à partir de votre logiciel de paie et RH seulement



Le temps partiel thérapeutique : Saisie sur Net Entreprises uniquement

LES CONDITIONS POUR UN BON SIGNALEMENT

Le paramétrage de votre logiciel de paie est essentiel pour la fiabilité des DSN, notamment concernant les données identifiantes.

Le **Bilan d'Identification** des **Salariés** : vérifie la bonne identification de vos collaborateurs

BIS

Vérifie le **rattachement** du salarié à l'affiliation au sein de la sécurité sociale (Assurance Maladie, MSA ...)

Contrôle individu

Le contrat de travail et la catégorie socio-professionnelle

Contrat

Les types de prime et périodes de rattachement, les gratifications et indemnités

Primes

Rappel : L'usage des signalements est possible pour les contractuels de droit privé, et les contractuels de droit public



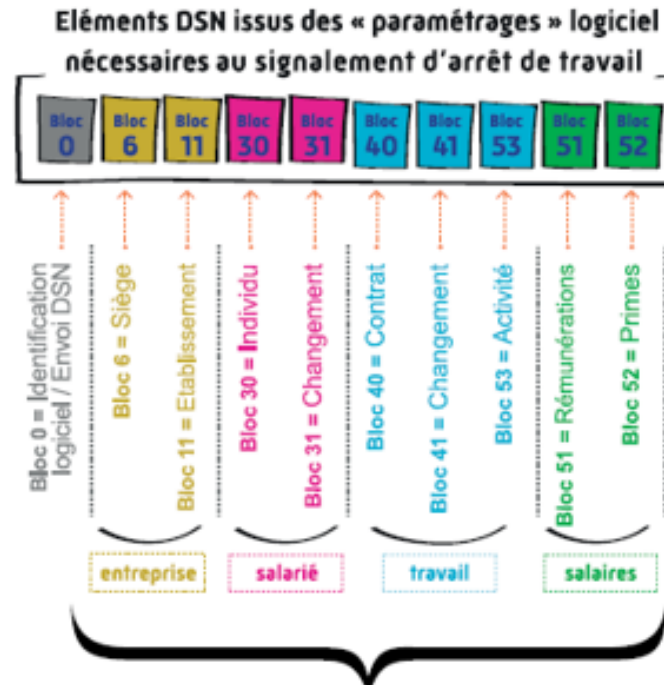
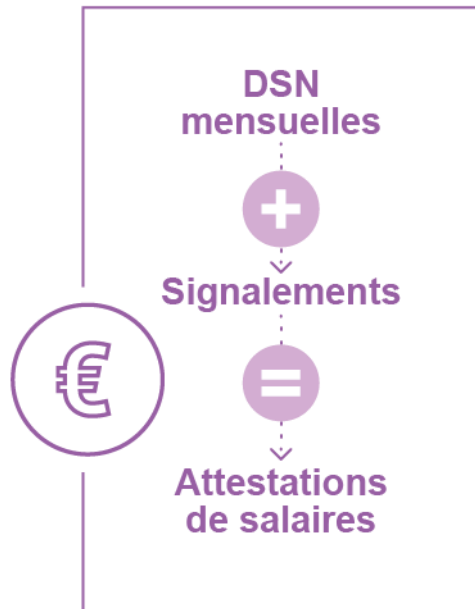
Le **chaînage** des informations permet de reconstituer l'historique d'un collaborateur **il se réalise par le N° sécurité sociale** et non plus uniquement par le contrat de travail.



L'historique suffisant en DSN mensuelles :

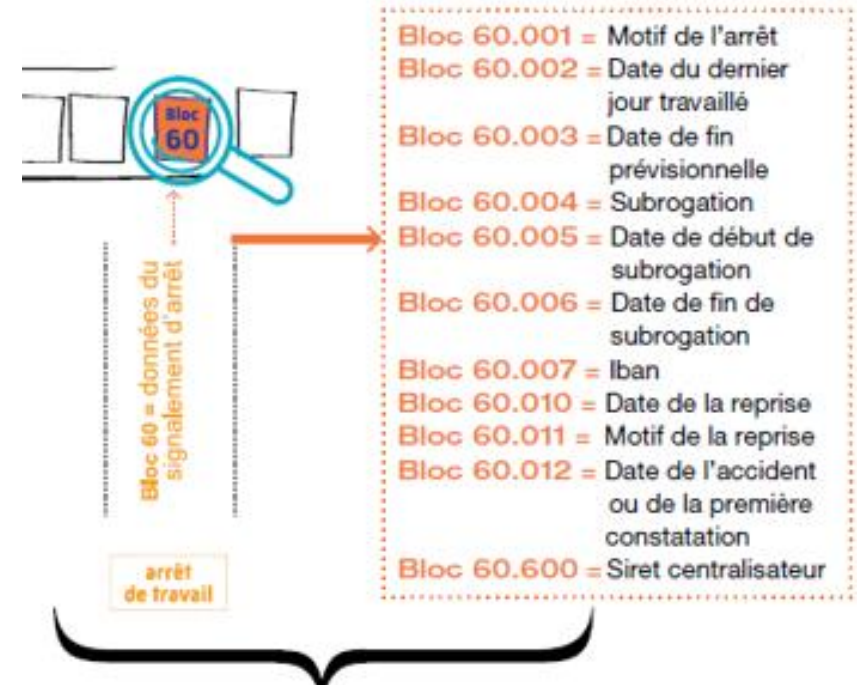
- 3 mois pour les agents avec une activité standard
- 12 mois pour les agents avec une activité discontinuée ou un accident du travail/trajet

COMPRENDRE LES PARAMÈTRES DU LOGICIEL DE PAIE



Les informations issues de vos DSN mensuelles récupérées automatiquement :

- Les éléments de rémunération
- Les heures réelles travaillées
- Les salaires rétablis



Les données saisies manuellement dans votre signalement :

- Le motif d'arrêt
- Le dernier jour de travail
- La date de fin prévisionnelle
- Les dates de subrogation

GRILLE D'AIDE DE VENTILATION « PRIMES » DSN – AT/MP

Les primes sont à valoriser dans les **bloc 51 et 52** en adéquation avec le code afférent au type de prime exprimé.
La **bonne ventilation de ces primes en DSN est importante** car leur traitement par les organismes (Assurance Maladie, France Travail) fait l'objet de règles de gestion opérationnelles différentes selon le type d'usage (cf dernière colonne).

Type de prime en DSN	Exemples de primes usuelles	Période de rattachement		Valorisation en DSN			Usage Assurance Maladie	
		Avec	Sans	Intégration du montant dans le salaire brut soumis à cotisation S21.G00.51 de type "002"	Valorisation dans le bloc S21.G00.52 "Prime, gratification et indemnité" *			
					Intégration dans le bloc 52	Code type à utiliser		
N°1	Prime versée mensuellement permettant de compenser une contrainte liée à l'emploi <i>Si non versée mensuellement : à déclarer sous le format d'une prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique (N°2)</i>			Oui	Non		Prise en compte de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ dès lors qu'elle est soumise à cotisations	
N°2	Prime liée à l'activité avec une période de rattachement spécifique <i>Prime régulière non mensuelle</i>	13ème mois, 14ème mois Prime de bilan		Période de référence servant à l'acquisition de la prime (à la main des conventions collectives)	Non	Oui	027 **	Proratation de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ
N°3	Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement sur le mois civil afférent	Prime de productivité Prime de performance Prime liée à la surcharge d'activité	X	Mois civil de paie afférent	Non	Oui	026 **	Prise en compte de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ dès lors qu'elle est soumise à cotisations

Cadre A
S21.G00.51.002

Cadre B
S21.G00.52.027

Cadre B
S21.G00.52.026

* Les primes, gratifications, et indemnités à mentionner dans ce bloc sont de périodicités non mensuelles

** Il convient de compléter les rubriques 52.002 (montant), 52.003 (date de début), 52.004 (date de fin), 52.006 (numéro de contrat), 52.007 (date de versement)

LE BON PARAMÉTRAGE DU LOGICIEL DE PAIE

Si vous rencontrez des anomalies dans les données issues de vos DSN mensuelles ou signalement, il faut revoir le paramétrage avec votre éditeur de logiciel de paie .



Focus sur la déclaration des changements :

- **Changement concernant l'identité de l'agent**
= compléter le bloc « changement individu » S21.G00.31
(ex: numéro de sécurité social, prénom, date de naissance...)
- **Changement concernant le contrat de l'agent**
= compléter le bloc « changement de contrat » S21.G00.41
(ex: nouveau CDD...)

Ajout d'un changement

Sélection des éléments

Nom et prénom

Date de changement

Ancien NIR

Ancien Nom Patronymique

Ancien Prénom

Ancienne Date de Naissance

Annuler OK

Ajout d'un changement

Sélection des éléments

Nom et prénom

Date de changement

Données Identifiantes Données non identifiantes

Type de changement

Ancienne valeur

Profondeur de recalcul

Annuler OK

À QUEL MOMENT SIGNALER UN ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN ?

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

» Vos déclarations

Vos déclarations



- ✓ Dès réception d'un arrêt de travail initial d'au moins 1 jour
- ✓ À chaque changement de risque (*maladie, maternité, accident du travail...*)
- ✓ Pour chaque période en cas de fractionnement (*congé paternité*)



- **Si vous ne pratiquez pas la subrogation :**
 - Vous réalisez un signalement **dans les 5 jours** qui suivent la connaissance de l'arrêt
- **Si vous pratiquez la subrogation, 2 possibilités pour l'envoi de vos signalements :**
 - Vous transmettez vos signalements **au fur et à mesure**
 - Vous attendez le début du mois (en même temps que la DSN mensuelle suivante)



Ne pas réaliser de signalement en cas de prolongation

03

LES ÉTAPES DE VOTRE SAISIE

LES ÉTAPES DE VOTRE SAISIE DANS VOTRE LOGICIEL

Historique

- Accéder directement
- Accéder aux absences
- Saisir une nouvelle absence
- Programmeur de paie

Création d'une absence pour le salarié :
(00001 - XXXXX) XXXXXXXXXX Lucie

Code motif début **01 - Maladie** X

- 02 - Maternité/adoption
- 03 - Paternité/accueil d'enfant

Rubrique **21457** X heures d'absence malade

Date de début X Date du dernier jour travaillé X

Date de fin prévisionnelle X Nombre de jours d'arrêts X

Date de fin X Reprise de travail prévue le X

Reprise anticipée

Date X Motif X

Prolongation

Terminer **Annulé** **Ok**

Code motif début

- 01 - Maladie
- 02 - Maternité/adoption
- 03 - Paternité/accueil d'enfant
- 04 - Congé suite à un accident e trajet
- 05 - Congé suite à maladie professionnelle
- 06 - Congé suite à accident de travail
- 07 - Femme enceinte dispensée de travail

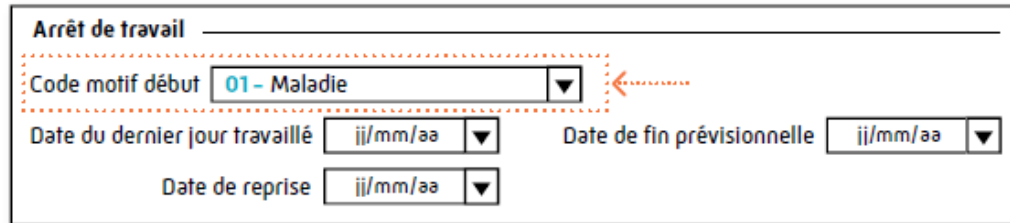
Voulez-vous effectuer le signalement de l'arrêt immédiatement ?

Ok

L'ergonomie et les intitulés peuvent varier selon les logiciels de paie

LES ÉTAPES DE VOTRE SAISIE DANS VOTRE LOGICIEL

Le motif : Maladie, Maternité, Paternité, Adoption, Accident



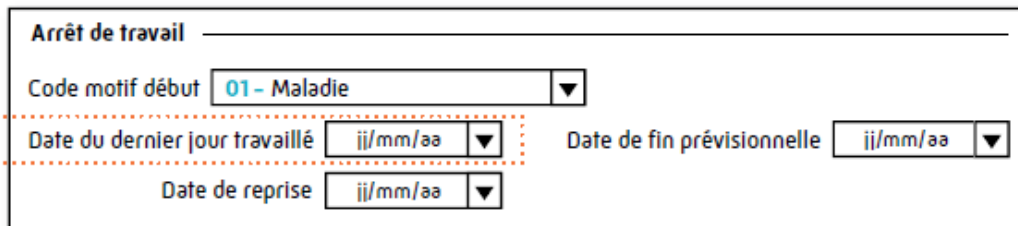
Arrêt de travail _____

Code motif début **01 - Maladie** ▼ ←

Date du dernier jour travaillé ▼ Date de fin prévisionnelle ▼

Date de reprise ▼

La date du dernier jour travaillé :



Arrêt de travail _____

Code motif début **01 - Maladie** ▼

Date du dernier jour travaillé ▼ ←

Date de fin prévisionnelle ▼

Date de reprise ▼

- ✓ Votre agent **n'a pas travaillé** le jour de l'arrêt, le dernier jour de l'arrêt est la veille de l'arrêt.
- ✓ Votre agent a travaillé le jour de l'arrêt, le dernier jour travaillé est le jour de l'arrêt.

FOCUS SUR LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL (DJT)

- L'arrêt de travail débute le lundi 4 octobre
- Le DJT est le dimanche 3 octobre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10	07/10	08/10		DJT

	Jour habituellement non travaillé
	Jour travaillé
	Arrêt de travail

- L'arrêt de travail débute le vendredi 8 octobre
- Le DJT est le jeudi 7 octobre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10
			DJT			

	Jour habituellement non travaillé
	Jour travaillé
	Arrêt de travail

Délai de carence de 3 jours





FOCUS SUR LE DJT PENDANT DES CONGÉS PAYÉS

Votre salarié vous présente un arrêt de travail à partir du 15 octobre durant sa période de congés payés.

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10
11/10	12/10	13/10	14/10 DJT	15/10	16/10	17/10
18/10	19/10	20/10	21/10	22/10	23/10	24/10



Le **Dernier Jour de Travail** à indiquer sera la veille de son arrêt de travail, soit le jeudi 14/10.

	Jour habituellement non travaillé
	Jour travaillé
	Arrêt de travail
	Congés payés

Délai de carence de 3 jours

FOCUS SUR LE DJT- MATERNITÉ

Votre salariée se voit prescrire un arrêt maladie, puis un arrêt en rapport avec un congé pathologique lié à la grossesse et enfin débute son congé maternité de manière consécutive, sans reprise de travail.

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10	07/10 DJT	08/10	09/10	10/10
11/10	12/10	13/10	14/10	15/10	16/10	17/10
18/10	19/10	20/10	21/10	22/10	23/10	24/10
25/10	26/10	27/10	28/10	29/10	30/10	31/10



Le **DJT** à indiquer sera le 7/10 :

- Pour le signalement en DSN ou attestation de salaire en maladie
- Pour le signalement en DSN ou attestation de salaire en maternité.

	Jour habituellement non travaillé
	Jour travaillé
	Arrêt de travail
	Congé pathologique
	Congé maternité

Attention : il n'y a pas de délai de carence en **maternité/paternité**

FOCUS SUR LE DJT – PATERNITÉ / ACCUEIL DE L'ENFANT

Votre salarié vous informe de la naissance de son enfant le dimanche 3 octobre :

- Le congé naissance à la charge de l'employeur sera du lundi 4 au mercredi 6 octobre
- Le salarié prend ensuite les 4 jours obligatoire de son congé paternité/accueil de l'enfant du 07 au 10 octobre
- Puis de nouveau 7 jours du 18 au 24 octobre

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10 DJT	07/10	08/10	09/10	10/10
11/10	12/10	13/10	14/10	15/10	16/10	17/10 DJT
18/10	19/10	20/10	21/10	22/10	23/10	24/10



Pour la 1^{ère} période obligatoire de 4 jours, le **DJT** sera le dernier jour du congé naissance employeur, soit le mercredi 6 octobre.



Pour les périodes suivantes, le **Dernier Jour de Travail** à indiquer sera la veille de chaque Période, ici le 17 octobre.


	Congé paternité (indemnisé par l'Assurance Maladie) = JOURS CALENDAIRES (du lundi au dimanche)
	Congé de naissance employeur = JOURS OUVRABLES (tous les jours hors dimanche et jours fériés)
	Jour travaillé
	Jour habituellement non travaillé





Attention : il n'y a pas de délai de carence en maternité/paternité

FOCUS SUR LE DJT– ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET

➤ Votre salarié a eu un accident de travail le mardi 5 octobre qui entraîne un arrêt de travail immédiat. L'arrêt de travail débute le mardi 5 octobre.

Le DJT est le mardi 5 octobre.


LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10 	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10
	DJT					





	Jour habituellement non travaillé
	Jour travaillé
	Arrêt de travail en ATMP
	Accident de travail

Attention : il n'y a pas de délai de carence en AT/MP

➤ Votre salarié a eu un accident de travail le mardi 5 octobre n'ayant pas entraîné d'arrêt immédiat. Il a travaillé le 6 et le 7 et présente une prescription d'arrêt datée du 8 octobre.

Le DJT est le jeudi 7 octobre.

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10 	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10
			DJT			

	Jour habituellement non travaillé
	Jour travaillé
	Arrêt de travail en ATMP
	Accident de travail

LES ÉTAPES DE SAISIE D'UN ARRÊT DE TRAVAIL DANS VOTRE LOGICIEL

Date de fin prévisionnelle: Indiquez la date de fin prévisionnelle qui correspond au dernier jour prescrit sur l'arrêt de travail.

Arrêt de travail _____
Code motif début **01 - Maladie** ▼
Date du dernier jour travaillé ▼
Date de reprise ▼
Date de fin prévisionnelle ▼

Votre salarié vous envoie une prolongation. Que faire?
Enregistrer la date de fin prévisionnelle de la prolongation dans votre logiciel de paie.

Ne pas réaliser de nouveau signalement !



Date de reprise de travail: Lorsque votre agent reprend son travail, alimentez obligatoirement la date de reprise réelle **afin de clôturer la période d'arrêt dans votre logiciel de paie.**

Arrêt de travail _____
Code motif début **01 - Maladie** ▼
Date du dernier jour travaillé ▼
Date de reprise ▼
Date de fin prévisionnelle ▼

Cette information ne doit pas faire l'objet d'un nouveau signalement mais alimente votre DSN mensuelle.

➤ **Si aucune date de reprise de travail n'est indiquée, le système envoie automatiquement à tort une attestation de salaire de plus de 6 mois à la caisse d'Assurance Maladie.**

LES ÉTAPES DE SAISIE D'UN ARRÊT DE TRAVAIL DANS VOTRE LOGICIEL

En cas de reprise anticipée:

Reprise anticipée _____

Date ▼ ← Motif ▼

Que faire?

Réaliser un nouveau signalement de reprise anticipée.

Quand?

Immédiatement pour stopper le paiement des indemnités journalières.

En cas de subrogation:

Subrogation ▼

Date de début ▼ Date de fin ▼

Banque

Indiquer les dates maximales de vos accords de branches ou décret.

- Cochez la case subrogation et choisissez « oui » dans le menu déroulant
- Si elles sont pré-remplies, vérifiez les indications dans votre logiciel, notamment les coordonnées IBAN
- Un SIRET = Un même RIB

FOCUS SUBROGATION !

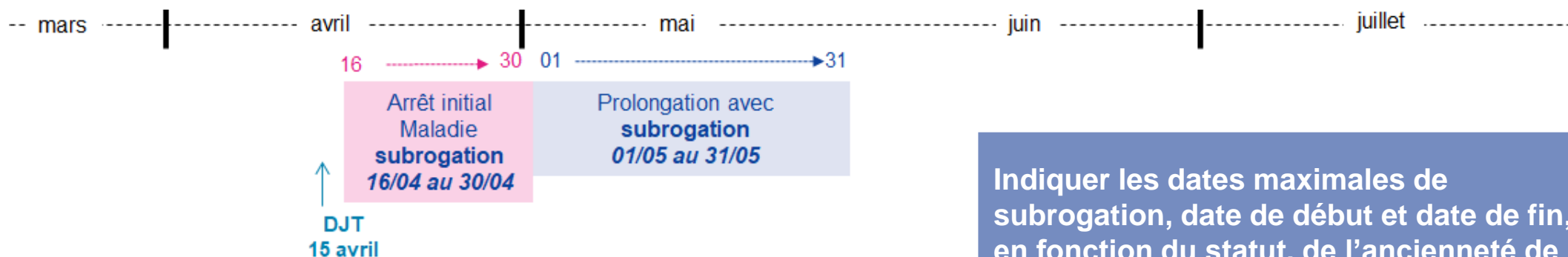
Différence entre maintien de salaire et subrogation

Le maintien de salaire signifie que l'employeur continue à verser au salarié tout ou partie de sa rémunération.

La subrogation permet à l'employeur de percevoir directement les indemnités journalières à la place du salarié lorsqu'il maintient tout ou partie du salaire pendant un arrêt de travail.

- En cas de renaissance des droits, effectuez au plus vite un signalement “annule et remplace” (attestation rectificative) avec les nouvelles dates de subrogation.
- Le choix de la subrogation lors d'un plein traitement ou d'un demi-traitement relève de la compétence de votre organisme et non de l'Assurance Maladie.

FOCUS SUBROGATION !



Indiquer les dates maximales de subrogation, date de début et date de fin, en fonction du statut, de l'ancienneté de votre agent, voir le décret concerné.

- À réception de l'arrêt initial

Vous saisissez **une seule attestation** de salaire avec subrogation du **16/04** jusqu'à la date maximale indiquée dans votre décret.

- À réception de la ou des prolongations

Vous n'avez pas de nouveau signalement DSN à nous envoyer.

Ne pas se limiter aux dates de l'arrêt de travail !

LA TRANSMISSION DU SIGNALEMENT

Selon votre logiciel de paie, vous envoyez votre signalement soit :

- Automatiquement à la fin de votre saisie depuis votre logiciel de paie,
- En déposant le fichier sur Net Entreprises.

Depuis votre compte
Net-Entreprises

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

> Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (dépôt) Attestation d'assurance chômage - dépôt Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (insc. EDI) Inscription à l'attestation d'assurance chômage en EDI Pour obtenir les éléments de connexion en vue d'une transmission directement à partir du logiciel de paie	AC (saisie) Attestation d'assurance chômage - formulaire Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)
---	---	--	---

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications ↓
- Vos déclarations ↓

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

- Gestion ↓
- Consultation ↓
- Demande en attente ↓

VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Outils de Contrôle ↓
- Référentiels ↓
- Outils de Paramétrage ↓
- Autres services ↓
- Solutions de paiement ↓
- Sites partenaires ↓

DÉPÔT DU SIGNALEMENT SUR NET-ENTREPRISES



DSN régime général
Déclaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

Déposez votre fichier →

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours			

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner

DSN mensuelles | **Signalements d'événements** du 03/09/2020 au 19/09/2020

Signalements d'événements rejetés 0

Signalements d'événements conformes 0

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Les informations relatives à votre transmission (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : . Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la dans le champ ci-dessous. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

ENVOYER

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Handats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services](#)

VÉRIFIER LE BON PARAMÉTRAGE DE VOTRE LOGICIEL DE PAIE

Le risque: maladie, maternité, paternité....

Date du dernier jour travaillé

Les dates de subrogation

cerja 1143205
ATTESTATION DE SALAIRE POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES
 MALADIE MATERNITE PATERNITE - ACCUEIL DE L'ENFANT-ADOPTION
 CONGE DE DEUIL FEMME ENCEINTE DISPENSEE DE TRAVAIL **Attestation rectificative**

(ART. L.323-4, L.331-3, L.331-7, 8 et 9, L.333-1, R.313-3, R.313-7, R.323-4, R.323-5, R.323-6, R.323-9, R.323-10 et R.331-6 du Code de la sécurité sociale)

L'EMPLOYEUR
 NOM ET PRENOM ou DENOMINATION :
 ADRESSE : 0003 RUE
 Code Postal : 4 4 0 0 0 0
 N° téléphone (Répondre) : 0 2 5 1 8 6 8
 Numéro SIRET : 8 - 6
 S'il s'agit d'une entreprise de travail temporaire, cocher cette case

L'ASSURE(E)
 N° D'IMMATRICULATION : 2
 NOM ET PRENOM : OKOME
 MATRICULE DANS L'ENTREPRISE (Répondre) : A0202327
 ADRESSE : 0004 RUE DOCTEUR ZAMENHOF
 Code Postal : 4 4 2 0 0 0
 NANTES
 EMPLOI ou CATEGORIE PROFESSIONNELLE : STD - Salariés mensualisés

RENSEIGNEMENTS PERMETTANT L'ETUDE DES DROITS
 Date du dernier jour travaillé : 2 8 1 1 2 0 2 4
 Situation à la date de l'arrêt : AC
 Date de reprise anticipée du travail :
 Activité à temps partiel : pour motif médical pour raison personnelle

DUREE DU TRAVAIL OU MONTANT DES SALAIRES BRUTS SOUMIS A COTISATIONS SOCIALES (titre attentivement la notice au verso)
 CAS GENERAL :
 - Indiquez le nombre d'heures de travail effectuées par votre salarié(e) au cours des 3 mois civils ou des 90 jours consécutifs : 445.23
 % si ce nombre est inférieur à 160, indiquez le montant des salaires bruts soumis à cotisations au cours des 6 mois civils
 Si L'ACTIVITE PRESENTE UN CARACTERE SAISONNIER OU DISCONTINU ET SI LES CONDITIONS DU CAS GENERAL NE SONT PAS REMPLIES (voir notice) :
 - Indiquez le nombre d'heures de travail effectuées par votre salarié(e) au cours des 12 mois civils ou des 365 jours consécutifs :
 % si ce nombre est inférieur à 800, indiquez le montant des salaires bruts soumis à cotisations au cours des 12 mois civils

SALAIRES DE REFERENCE

PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES	L'ASSURE(E) A ETE ABSENTE(P) PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE ET NE BENEFICIE PAS D'UN MAINTIEN DE SALAIRE		TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE
ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils	CAS GENERAL : 3 mois civils		Motif de l'absence	Nombre d'heures travaillées pendant la période de référence	
du	au	Montant du salaire selon le code - brut <input checked="" type="checkbox"/> - net (de 21%) <input type="checkbox"/> 3	4	5	6
0 1 0 8 2 0 2 4	3 1 0 8 2 0 2 4	2160.79	ABA	134.90	152.00
0 1 0 9 2 0 2 4	3 0 0 9 2 0 2 4	2328.23			
0 1 1 0 2 0 2 4	3 1 1 0 2 0 2 4	2238.74			

MATERNITE (à signer, au début du repos prénatal, par l'assurée)
 Je note qu'à défaut de cesser tout travail salarié pendant au moins 8 semaines au titre du congé légal, je ne pourrai pas prétendre à l'indemnisation de l'arrêt de travail entraîné par ma maternité.

PATERNITE-ACCUEIL DE L'ENFANT-ADOPTION-DEUIL (à signer au début du congé par la personne assurée qui le demande)
 Je m'engage à cesser mon travail pendant la durée de ce congé légal. Dans le cas contraire, je ne pourrai pas prétendre à l'indemnisation de cet arrêt.

Signature de la personne assurée qui demande le congé :
 Signature de l'employeur :
 IBAN de l'employeur : FR763100
 (à compléter, sans espace, avec coordonnées bancaires) et domicilié :
 Fait à NANTERRE le 2 3 1 1 2 0 2 4
 Nom du signataire : EQUIPE DSN ADP
 et qualité : DSN

Subrogation en cas de maintien de salaire :
 Période pendant laquelle l'employeur demande la subrogation :
 du 2 9 1 1 2 0 2 4 au 2 3 1 1 2 0 2 7

Conformément au Règlement européen n° 2016/913 du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de modification aux données vous concernant ainsi que d'un droit de suppression de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

ATTSAL-TER 83201q

Coordonnées de l'employeur: Dénomination, Adresse, Siret, téléphone....

Coordonnées de l'assuré : NIR, Nom, Prénom, adresse

Catégorie professionnelle : salariés mensualisés ou activité discontinu

Nombre d'heures travaillées au cours des 3 derniers mois

Salaires de référence et salaire rétabli

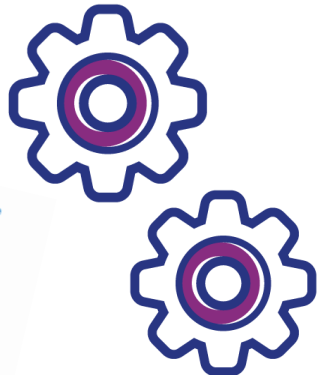
Les coordonnées de l'IBAN



UN SIGNALEMENT DSN AT/ MP GÉNÈRE 2 ATTESTATIONS

Pour les maladies professionnelles et les accidents du travail

- ✓ un seul signalement DSN génère une attestation AT/MP et une maladie « *comme si vous aviez envoyé 2 attestations* »
- ✓ paiement de l'indemnité journalière provisoire
- ✓ régularisation auto si AT/MP reconnu

Le signalement d'arrêt DSN, c'est plus simple :

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!

Le système prend tous ces éléments dans la DSN mensuelle

UN SIGNALEMENT DSN CONGÉ PATERNITÉ

EN DSN, DEPUIS MON LOGICIEL DE PAIE



Je renseigne l'absence sur mon logiciel et je valide mon signalement. **Les dates sont automatiquement envoyées à la CPAM.** Les périodes de congé paternité doivent être transmises dans l'ordre chronologique



Je m'assure de la reconstitution de l'attestation et du paiement dans le tableau de bord.

A partir du	DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE	SUR
01/05/2023	11/05/2023	3094/2023

Un signalement DSN pour chaque période

Les périodes de congés doivent être transmises dans l'ordre chronologique

Le signalement d'arrêt congé paternité DSN, c'est plus simple :

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de salaire rétabli à saisir!
- Génération automatique des périodes de congé paternité!

POURQUOI PRIVILÉGIER LE SIGNALEMENT DSN ?

En signalement DSN

Salaires renseignés **automatiquement** avec les DSN mensuelles pour tous les employeurs (risque: maladie, maternité, paternité, AT/MP...)

Pour les **AT/MP** : Rappels, primes et accessoires renseignés **automatiquement** (paramétrage de votre logiciel / DSN Mensuelles)

Pour la **Paternité accueil de l'enfant** : Les périodes de congé paternité **automatiquement** transmises à l'Assurance Maladie

1 signalement DSN en AT/MP, **génère automatiquement** l'attestation en maladie (IJ provisoires)

Données **fiabilisées** automatiquement (issues de votre logiciel de paie)

Gain de temps au quotidien

Moins de rejets d'attestations

Paiement des IJ **plus rapide** pour le salarié

C
O
M
P
A
R
A
T
I
F



En saisie sur Net-Entreprises

Salaires à renseigner **manuellement** (salaires brut/ réduit, rétablis)

Rappels, primes et accessoires à saisir **manuellement** (parfois oubliés sur l'attestation de salaire)

Obligation de saisir en parallèle de l'attestation de salaire **les périodes de congé paternité** sur le compte entreprise

Double saisie nécessaire pour les attestations de salaire : maladie (IJ provisoires) et AT/MP

Risques d'erreurs et d'oublis

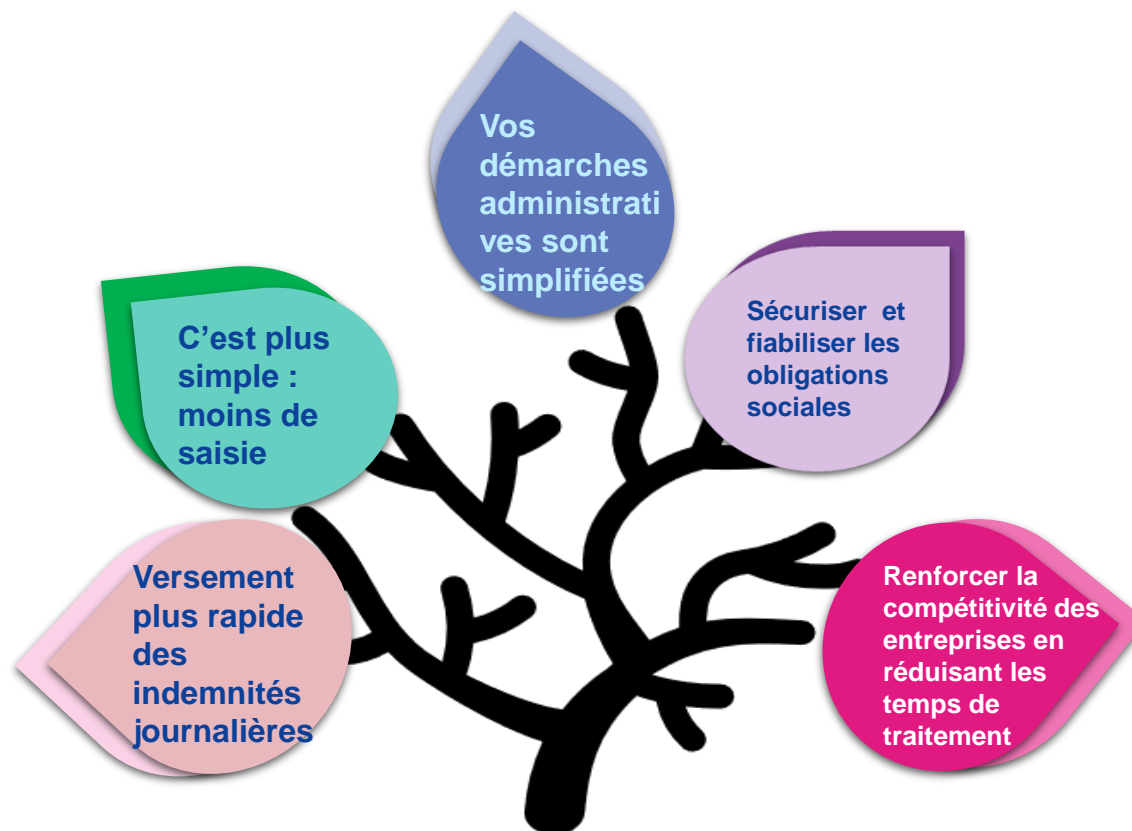
Paiement des IJ retardé

Temps de gestion **plus important**

Rejets **plus** fréquents

Calcul de l'IJ peut être erroné

OPTEZ POUR LE SIGNALEMENT : SOYEZ ZEN EN DSN !



04

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN



Votre tableau de bord est un outil essentiel de votre suivi, il est donc important d'aller le consulter pour :

Consulter les informations liées au déclarant et déposer une DSN mensuelle ou un signalement d'évènement.



Consulter les retours d'informations (*certificats de conformité, bilans de traitement...*) et consulter les comptes rendus métiers.



Effectuer le suivi de l'état des DSN mensuelles ou des signalements d'évènements.



Les bilans de traitement ne sont accessibles que durant 3 mois

ACCÉDER AU TABLEAU DE BORD EN DSN



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

🏠 > Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (dépôt) Attestation d'assurance chômage - dépôt Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (insc. EDI) Inscription à l'attestation d'assurance chômage en EDI Pour obtenir les éléments de connexion en vue d'une transmission directement à partir du logiciel de paie	AC (saisie) Attestation d'assurance chômage - formulaire Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)
---	---	--	---

● ● ● ●

VOTRE TABLEAU DE BORD	VOTRE ESPACE ENTREPRISE	VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES
Vos notifications ↓	Gestion ↓	Outils de Contrôle ↓
Vos déclarations ↓	Consultation ↓	Référentiels ↓
	Demande en attente ↓	Outils de Paramétrage ↓
		Autres services ↓
		Solutions de paiement ↓
		Sites partenaires ↓

Cliquez ici



ACCÉDER AU TABLEAU DE BORD EN DSN

Sélectionnez

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements

du 07/02/2018 au 23/02/2018

Signalements d'événements rejetés		
0		
Signalements d'événements conformes	1	

← RETOUR

Par défaut, le tableau de bord affiche les 15 derniers jours.
Vous souhaitez consulter l'historique, cliquez sur « Afficher tout » et modifiez les dates

Critères de recherche

Signalements d'événements transmis

Depuis le 08/03/2022 00:00 Jusqu'au 24/06/2022 00:00 (JJ/MM/AAAA HH:MM)

Nature Siret ou Siren Déclaré Identifiant métier

Arrêt de travail
Arrêt de travail
Reprise suite à arrêt de travail
Fin de contrat de travail
Signalement d'amorçage

Réinitialiser Rechercher

← RETOUR

Cliquez sur la 1ère loupe

ACCÉDER AU TABLEAU DE BORD EN DSN

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements du 07/02/2018 au 23/02/2018

Signalements d'événements rejetés 0

Signalements d'événements conformes 1

Afficher les certificats de conformité

Si 19/02/201 Arrêt de...

Cliquez sur la 2ème loupe pour visualiser le bilan de traitement

LE TABLEAU DE BORD DSN : LES COMPTES-RENDUS MÉTIER

Des notifications vous sont envoyées lorsque des corrections sont nécessaires pour le paiement des indemnités journalières.

The screenshot displays the 'NET-ENTREPRISES-FR' interface for 'DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE'. It features a navigation bar with 'DSN' and 'DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE'. Below this, there are sections for 'COMPTE RENDU DE TRAITEMENT D'ARRÊTS OU REPRISE DU TRAVAIL', 'Bilan KO', and 'DÉCLARATION 1'. The 'DÉCLARATION 1' section includes a sub-section for 'Bilan KO' which is circled in red. This section contains the following information: 'Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) : 4', 'SIREN (S21.G00.06.001) :', and 'NIC d'affectation (S21.G00)'. Below this, it states 'Nombre de salariés : 1' and 'Anomalie(s)'. A 'Code : SALER' is listed with a detailed message: 'Message : Salaires erronés - Les salaires enregistrés semblent incohérents avec la situation de votre salarié. Merci de nous préciser le motif d'absence pour novembre et décembre 2017. Ces montants ne correspondent pas à une base forfaitaire "Apprenti". Aussi, vous nous avez indiqué une date de reprise de travail anticipée au 15/02/2018. Or, nous avons connaissance d'une prolongation d'arrêt de travail du 15/02/2018 au 07/03/2018.' The 'Salarié' section includes fields for 'NIR', 'Nom de famille', and 'Prénom'. At the bottom, there is an 'Envoi' section and an 'IDENTIFICATION' section with details on flux identification and SIRET numbers.

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Le certificat de conformité atteste du bon formalisme de la déclaration.

Il ne garantit pas le bon traitement par l'Assurance Maladie et ne signifie pas que l'ensemble des données soient correctes.

Consultez impérativement l'ensemble des bilans de traitement surtout si le compte rendu est disponible avec notification.



Attention les bilans de traitement ne sont accessibles que durant 3 mois !

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Il existe 3 types de Bilan :

	Bilan OK	Bilan KO	Bilan ANO
L'attestation de salaire est-elle réceptionnée par l'Assurance Maladie?	OUI	OUI	NON
Vous recevez un Compte Rendu Métier par mail, de l'Assurance Maladie?	OUI (Valide ou En cours de traitement CPAM)	OUI (Invalide)	NON
Que devez vous faire ?	Vous n'avez pas d'action à mener. Attention, des messages peuvent vous être transmis par exemple : si votre agent n'envoie pas son arrêt de travail votre compte rendu sera OK mais les IJ ne seront pas traitées.	Vous êtes informé de l'anomalie rencontrée et une action est nécessaire de votre part (Exemple: erreur sur la date du dernier jour travaillé)	Un message vous informe de l'anomalie rencontrée et une action est nécessaire de votre part (souvent problème de paramétrage). (Exemple : DSN mensuelle N-1 manquante)

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Bilan: OK

▸ Bilan OK

Nombre de salariés : 1

▸ Anomalie(s)

Code : non renseigné

Message : Paiement de l'arrêt de Travail - L'arrêt a été indemnisé. En cas de prolongation d'arrêt de travail, le paiement interviendra automatiquement tous les 14 jours.

Bilan: KO

▸ Bilan KO

Nombre de salariés : 1

▸ Anomalie(s)

Code : DJTNC

Message : DJT non cohérent avec la PRN - Le dernier jour de travail indiqué ne semble pas en adéquation avec la date de début de prescription de repos enregistrée dans nos bases.

Bilan: ANO

▸ Bilan ANO

Nombre de salariés : 1

Nombre de contrats : 0

▸ Anomalie(s)

Code : Flux Dsn

Catégorie : bloquant

Message : Nous ne pouvons pas traiter la demande, DSN M-1 manquante (03-2022) pour le contrat CTT292000409, la déclaration est HORS DELAI

Nombre : 1



LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Si vous réceptionnez un bilan KO ou ANO, vous devez:

Bilan KO

Saisir une attestation rectificative

Si l'anomalie porte sur le risque (maladie, maternité, paternité, accident du travail...), DJT, subrogation :

Vous devez saisir un nouveau signalement arrêt de travail DSN « annule et remplace »

Si l'anomalie porte sur les salaires, primes, (éléments de la DSN mensuelle) vous devez saisir une attestation de salaire rectificative sur Net Entreprises

Bilan ANO

Saisir une nouvelle attestation de salaire

Le plus souvent c'est un problème de paramétrage, vous devez saisir une nouvelle attestation de salaire sur Net Entreprises.

Et revoir avec votre éditeur de logiciel de paie le paramétrage DSN

LE COMPTE RENDU MÉTIER REÇU PAR MAIL

Il existe 3 types de comptes rendus :

Valide

Identification :	CRD
Date de création :	le 18 - 01 - 2022 à 11:09
CPAM émettrice :	LOIRE-ATLANTIQUE
Diagnostic du document	
Identification :	Siret de l'employeur : Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification : \
	Date de création : le
	NIR du bénéficiaire :
	Nom du bénéficiaire :
Diagnostic :	Activité : PROGRES Etat : valide
Libellé :	Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :

En cours de traitement

Identification :	Siret de l'employeur : Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification : \
	Date de création : le 14 - 01 - 2022
	NIR du bénéficiaire :
	Nom du bénéficiaire :
Diagnostic :	Activité : PROGRES Etat : En cours de traitement CPAM Cause :
Libellé :	Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :

Invalide

Identification :	
Date de création :	le 30 - 08 - 2021 à 13:17
CPAM émettrice :	LOIRE-ATLANTIQUE
Diagnostic du document	
Identification :	Siret de l'employeur : Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification :
	Date de création : le 30 - 08 - 2021
	NIR du bénéficiaire :
	Nom du bénéficiaire :
Diagnostic :	Activité : PROGRES Etat : invalide Cause : Demande de pièces complémentaires à l'employeur
Libellé :	Merci de nous transmettre le formulaire de transmission des périodes de fractionnement du congé paternité (disponible sous Ameli.fr / entreprises / vos salariés obligations et démarches / les événements familiaux des salariés/ Congé paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié / versement des IJ)



Il est important de vérifier l'adresse mail enregistrée dans Net –Entreprises et sur votre logiciel de paie.

Il est conseillé d'indiquer une adresse mail générique

CHANGEMENT DE COORDONNÉES SUR NET-ENTREPRISES

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

🏠 > Vos déclarations

Déclarant

⌘

⌘

Dernière connexion le 26/02/2026 à 09:16

Déclarant
Votre administrateur propriétaire est : CAISSE TESTEUR

.....

GESTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

⌘

✉
Modifier vos coordonnées

🔍
Modifier vos données d'authentification

FOCUS SUR LES ANOMALIES LES + FRÉQUENTES

Comment éviter les comptes rendu métier invalides ou les bilans KO ?

- Les salaires rétablis sont erronés ou absents

Revoir le paramétrage avec l'aide de l'éditeur du logiciel de paie.

- Le dernier jour travaillé (DJT) est absent ou erroné

Revoir la règle du DJT, qui généralement correspond à la veille de l'arrêt de travail.

- Attestation d'arrêt de travail au-delà de 6 mois est envoyée à tort

La date de reprise réelle n'a pas été alimentée, ce qui n'a pas permis de clôturer la période d'arrêt dans le logiciel de paie.

- Attestation envoyée en double

Si vous avez déjà effectué un signalement d'arrêt DSN, inutile de saisir une attestation de salaire sur Net Entreprises sauf à la demande de l'Assurance Maladie.

LA SAISIE D'UN SIGNALEMENT ANNULE ET REMPLACE

L'attestation de salaire **rectificative** est transmise par l'envoi d'un signalement d'arrêt de travail saisi en « **annule et remplace** ».

Quand ?

Lorsqu'une information précédemment transmise est **incorrecte**.

(exemples : date de dernier jour travaillé incohérente, erreur sur la période ou la date de subrogation, etc.).

Comment ?

Via votre **logiciel de paie**, s'il permet l'émission de DSN « annule et remplace ».

À défaut, en vous connectant sur le site net-entreprises.fr afin de transmettre une attestation de salaire rectificative.



Si des problèmes de paramétrage sont rencontrés (salaires, primes...), il faudra effectuer une attestation rectificative sur Net-entreprises.

Pour apporter la correction dans le logiciel de paie, contacter votre prestataire de logiciel.

LES BORDEREAUX DE PAIEMENT

Soit depuis le tableau de bord DSN

Historique des Échanges + Afficher tout ou sélectionner

Liste des échanges effectués par application d'un filtre personnalisé

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange correspondant au filtre personnalisé			

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner

Récapitulatif des signalements présenté avec application d'un filtre personnalisé

DSN mensuelles Signalements d'événements du 08/03/2022 au 24/06/2022

Signalements d'événements rejetés	0	<input type="text"/>
Signalements d'événements conformes	0	<input type="text"/>

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Aucun fichier sélectionné.

Les fichiers relatifs au suivi de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmis à l'adresse mail suivante : . Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la zone ci-dessous prévue à cet effet. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- Informations utiles : [Accédez aux rapports complémentaires pour la gestion SIn/Seis](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services](#)
- CNAM : [Accéder aux SFI](#)**
- Organismes complémentaires : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)
- HSA : [décodez l'employeur](#)
- DSN_FIAR : [Accéder au service FIAR](#)

LE SUIVI DU PAIEMENT DES IJ EN SUBROGATION

Soit depuis le compte entreprise



SUIVRE LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES SUBROGÉES



BPIJ

Bordereau de Paiement pour les Indemnités Journalières

Quitter

[Contact](#)

[Aide](#)



A-

A+

Recherche de paiements

Recherche de régularisations

Recherche de paiements

Recherche de paiements

CONSULTATION DES ETABLISSEMENTS

CPAM :
N°agent :
Mode :

Caisse

011 CPAM de l'AIN
021 CPAM de l'AISNE
031 CPAM de l'ALLIER
041 CPAM de l'ALPES DE HAUTE PROVENCE

Siret

Période du*



Au



Salarié

Nom

Prénom

Numéro de Sécurité Sociale
(13 caractères)

Type de recherche

- Vue par BPIJ
 Vue par Salarié

Subrogation

- Paiements subrogés
 Paiements non subrogés

Rétablir

Rechercher



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CE QU'IL FAUT RETENIR

CE QU'IL FAUT RETENIR ...



- Signalez tout arrêt d'au moins 1 jour, à chaque changement de risque, à chaque changement de période (ex : congé paternité)
- Assurez-vous du **bon paramétrage** de votre logiciel de paie,
- **Saisissez uniquement** : le motif de l'arrêt, le dernier jour travaillé, la date de fin prévisionnelle, la date de reprise et les dates de subrogation,
- L'attestation de plus de 6 mois est envoyée en **automatique** depuis votre logiciel de paie
- **Vérifiez le tableau de bord** DSN,
- **Consultez le compte-rendu métier** transmis par mail et **corrigez** une erreur si besoin.

TÉMOIGNAGE D'UNE COLLECTIVITÉ

COMMUNE DE REZÉ

Année	2024 (06/2024 au 30/09/2024)	2025	Janvier 2026
Nbre d'arrêts indemnisés	77	198	18
Délai d'envoi (jours)	27	11	26
Taux de DSN	33%	52%	42%

1^{er} démarrage au signalement DSN, en juin 2024

- **Nom du logiciel:** CIVIL NET RH
- **Nom de l'éditeur :** CIRIL GROUP
- **N° de version :** 5.6

COMMUNE DE REZÉ

- **Quels sont les avantages du signalement DSN ?**
- **Quels sont les freins que vous avez pu rencontrer ?**
- **Quels conseils pourriez-vous donner à vos homologues, pour un bon passage au signalement DSN ?**
- **Recommanderiez-vous le passage au signalement DSN ? Et si oui, pourquoi ?**

05

CALCUL DE L'IJ

LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROIT MALADIE



PRINCIPE DE BASE POUR UN ARRÊT INFÉRIEUR À 6 MOIS

**Justifier de 150h de travail salarié ou assimilé
au cours des 3 mois ou 90 jours précédant
l'interruption de travail**

ou

avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1015
fois le SMIC horaire au cours des 6 mois civils
précédant la date d'examen des droits

**Pour les salariés en activité discontinue
justifier de 600 h de travail salarié ou assimilé
au cours des 12 mois civils ou des 365 jours
précédents**

ou

voir cotisé sur un salaire au moins égal à 2030
fois le SMIC horaire au cours des 12 mois civils
précédant la date d'examen des droits

LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROITS MALADIE



PRINCIPE DE BASE POUR UN ARRÊT SUPÉRIEUR À 6 MOIS

Pour continuer à être indemnisé si l'arrêt de votre salarié se prolonge au-delà de 6 mois, il doit :

Au-delà de 6
mois d'arrêt

Justifier à la date d'interruption de travail, d'une **affiliation** à un régime de sécurité sociale **depuis 12 mois au moins**

Et

Avoir travaillé au moins 600 heures les 12 mois civils ou les 365 jours précédant l'arrêt
OU

Avoir cotisé pendant les 12 mois civils ou les 365 jours précédant l'arrêt, sur la base d'une rémunération au moins égale à 2 030 fois le montant du Smic horaire fixé au début de cette période.

Un avis du service médical est nécessaire pour poursuivre l'indemnisation au-delà du 6^{ème} mois d'arrêt de travail en continu

COMMENT CALCULER LE MONTANT DES IJ MALADIE ?

Cas général

Salaire journalier de base =
salaires bruts* des 3 mois de référence
91,25

Activité discontinue

Salaire journalier de base =
salaires bruts* des 12 mois de référence
365

Le calcul de l'indemnité journalière est effectué sur la somme des salaires bruts* des 3 mois ou 12 mois (en cas d'activité discontinue) qui précèdent la date du dernier jour de travail.

Les indemnités journalières (IJ) sont égales à 50 % du salaire journalier de base.

EXEMPLE : CALCUL DE L'IJ MALADIE

Votre salarié est en arrêt maladie à partir du **15/05** avec un salaire mensuel de 2000 euros bruts :

- Dernier jour de travail (DJT) : 14/05
- Période de référence : février, mars et avril

Montant de l'indemnité journalière (IJ) :

- Salaire journalier de base : $(2000 \times 3) / 91,25 = 65,75\text{€}$
- Calcul de l'indemnité journalière : $65,75 \times 50\% = 32,87\text{€}^*$

Attention : le
délai de carence
est de 3 jours

*La CSG (6,2 %) et la CRDS (0,5 %) sont ensuite déduites du montant des indemnités journalières dues.
Les IJ sont plafonnées à 1,4 fois le Smic en vigueur depuis le 01/04/2025.
Montant maximum de l'IJ maladie au 01/01/2026 = 41,91€

LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROIT MATERNITÉ / PATERNITÉ

6 mois d'affiliation à la date de début du congé paternité et d'accueil de l'enfant

6 mois d'affiliation en tant qu'assuré sociale à la date prévue d'accouchement pour le congé

Justifier de 150h de travail salarié ou assimilé au cours des 3 mois ou 90 jours précédents l'interruption de travail

Pour les salariés en activité discontinuée justifier de 600 h de travail salarié ou assimilé au cours des 12 mois civils ou des 365 jours précédents



Rappel des conditions d'ouverture de droit

EXEMPLE : CALCUL DE IJ MATERNITÉ / PATERNITÉ

Votre salarié est en congé événement familial à partir du **15/05** avec un salaire mensuel de 2000 euros bruts.
Calcul du salaire réduit : $2000 - 21\% = 1580 \text{ €}$

- Dernier jour de travail (DJT) : 14/05
- Période de référence : février, mars et avril

Montant de l'indemnité journalière (IJ) :

- Calcul de l'indemnité journalière : $(1580 \times 3) / 91,25 = 51,94 \text{ €}^*$

Attention : il n'y a pas de délai de carence en maternité/paternité

*La CSG (6,2 %) et la CRDS (0,5 %) sont ensuite déduites du montant des indemnités journalières dues.
Les salaires sont pris en compte dans la limite du plafond mensuel de la sécurité sociale de l'année en cours.
Montant maximum de l'IJ maternité au 01/01/2026 = 104,02€

CALCUL DE L'IJ EN AT /MP

- **Pendant les 28 premiers jours d'indemnisation suivant l'arrêt de travail** : l'indemnité journalière est égale à 60 % du salaire journalier de base.

Exemple : pour un salaire de 1800€ (primes et rappels de salaire proratisés inclus) brut soumis à cotisations ATMP

Le **salaire journalier de référence** : $59,17 \text{ €} = (1800/30,42)$.

L'IJ s'élèvera à $35,50 \text{ €}^*$ (salaire journalier de référence x 60 % = $59,17 \text{ €} \times 60\%$)

- **À partir du 29^e jour d'arrêt de travail** : l'indemnité journalière est majorée et portée à 79 % du salaire journalier de base (pour rappel taux forfaitaire des cotisations à 21%).

Pour ce même exemple, à partir du 29^eme jour, l'IJ s'élèvera à $46,74 \text{ €}^*$ (= $59,17 \text{ €} \times 79\%$)

**La CSG (6,2 %) et la CRDS (0,5 %) sont ensuite déduites du montant des indemnités journalières dues.
30,42 = diviseur mensuel et 365 = diviseur annuel*

SONDAGE

SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?



Simple, rapide, fiable et sécurisé!

Commencez dès maintenant !

Votre Chargé de la Relation Entreprises vous accompagne!

06

CONTACTS

CONTACTS

Pour joindre la caisse d'Assurance Maladie :

3679

(service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Un seul numéro pour joindre
la hotline NET-ENTREPRISES et DSN :

0 806 800 700

Service gratuit
+ prix appel

pour Net-entreprises, DSN, PASRAU
dès le 2 janvier 2024

Ameli.fr pour les entreprises

The screenshot shows the Ameli.fr website interface. At the top, there are navigation tabs for 'Assuré', 'Professionnel de santé', and 'Entreprise' (highlighted with a purple circle). Below the tabs is a search bar with the text 'Rechercher' and a 'Net-entreprises' button. The main content area features a 'Actualités' section with a blue banner for 'LES QUESTIONNAIRES RISQUES PROFESSIONNELS' and a sub-section 'Comment faire ?' with a list of links: 'Accident du travail / trajet', 'Congé maternité / paternité', 'Subrogation de salaire', 'TMS : financer ses équipements', and 'Prévenir les risques professionnels'. A button for 'Autres demandes' is also visible.

QUESTIONS / RÉPONSES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION